



MAIRIE

5 Place de l'Eglise
62129 THÉROUANNE

Tél. 03.21.95.51.87

therouanne.mairie@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE THEROUANNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal **du 4 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre Mars à 19h, le Conseil Municipal de Théroouanne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. CHEVALIER en suite de convocation en date du 25 Février 2019. Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de : Monsieur Laurent PETTE, absent excusé ayant donné procuration et Mme Aurélie LESERNE, absente excusée.

M. Bernard LEGER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité .
Le Conseil passe à l'étude des questions mises à l'ordre du jour :

Présentation du plan de circulation aux abords de la Maison des services

Monsieur DUVIVIER de la Maison du département audomarois a présenté le plan de circulation établi en concertation.

Les travaux de la maison des services vont s'achever en juin. Il s'avère nécessaire de prévoir un plan de circulation dans ce secteur.

La rue de Boulogne, la plus large, accueillera les véhicules légers et les poids lourds dans les 2 sens. Une limitation de vitesse à 30km/h sera mise en place dans le bas de la rue.

La rue St Jean sera réservée aux véhicules légers :

- dans les 2 sens à partir du parking
- dans le sens descendant dans le bas de la rue

La rue de St Omer : circulation permise aux véhicules légers dans les 2 sens (interdiction aux poids lourds en raison de la faible largeur du bas de la rue - rampe pour les personnes à mobilité réduite).

La signalisation directionnelle sera mise en place par le département et la signalisation de police est à la charge de la commune.

Les élus rappellent à Monsieur Duvivier le problème de la départementale D192 (du rond point en haut de la rue de St Omer au rond point en haut de la rue de Clarques). La commune demande depuis de nombreuses années l'aménagement de la RD 192 qui permettrait aux poids lourds de contourner la commune et donc de réduire la circulation.

Une élue fait part d'un problème rue de St Pol : Une personne à mobilité réduite résidant dans la rue ne peut actuellement pas sortir de chez lui avec son fauteuil et circuler en toute sécurité.

Le Conseil propose d'étudier l'aménagement d'un accotement (d'un côté de la rue) et les possibilités pour réduire la vitesse.

I) Délibérations

1) Remplacement en tout ou partie de la contribution de la commune, au titre de la défense extérieure contre l'incendie par le produit des impôts

La commune de Théroouanne a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence Défense extérieure contre l'incendie.

Le coût de cette prestation est de 5 € TTC /habitant soit un montant total de 5 865 € TTC pour l'année 2019.

Comme les années précédentes, le Conseil municipal décide

- de s'opposer à la fiscalisation de la "DECI"
- d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale au budget de la commune.

2) Renforcement de la sécurité dans la commune - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des amendes de police

Afin de renforcer la sécurité dans la commune, Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de marquage au sol (passages piétons avec zone tampon de sécurité) et d'acquérir des panneaux (zone 30, zone piétonne,...).

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- de réaliser ces travaux pour un montant de 9 197,00 € HT et de prévoir des crédits nécessaires au Budget Primitif 2019
- de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police ainsi que de commencer les travaux sans présumer de l'attribution de cette subvention.

3) Chemin piétonnier et passerelle vers le collège - demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du FARDA

Monsieur le Maire explique qu'afin d'améliorer l'accès des piétons du centre du village vers le collège dans de meilleures conditions de sécurité, il est indispensable de créer une liaison douce avec dans un premier temps la réalisation d'un chemin piétonnier qui longerait le futur parking de la salle des fêtes, puis la pose d'une passerelle qui permettrait de franchir la petite Lys et de rejoindre le collège.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents:

- de réaliser ces travaux avec dans un premier temps l'aménagement d'un chemin piétonnier pour un montant de 20 757,00 € HT puis la pose d'une passerelle pour un montant de 21 545,00 € HT.
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2019
- de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental au titre du FARDA ainsi que de commencer les travaux sans présumer de l'attribution de cette subvention.

4) Agrandissement du parking - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL

Le Conseil Municipal ayant approuvé le projet de travaux d'agrandissement du parking, Considérant l'importance de l'investissement et la nécessité de pourvoir à son financement,

Décide à l'unanimité des membres présents :

- de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.
- de demander l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'attribution éventuelle de la subvention.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions utiles.

5) Convention de partenariat - "Banque alimentaire de la Morinie"

Suite à l'interruption du service de collecte et de distribution de la Banque alimentaire géré jusqu'à maintenant par la Croix Rouge de Saint Omer, les Communes de Delettes, Ecques, Enquin les Guinegatte, Heuringhem, Mametz et Théroouanne ont décidé de s'associer et de créer une antenne locale de Banque Alimentaire.

Une convention a été établie afin de régler les modalités d'organisation et de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'antenne locale dénommée "Banque Alimentaire de la Morinie"
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant.

II) Questions diverses et informations diverses

1) Préparation du BP 2019-Investissements à prévoir

Travaux

- Acquisition terrain "maison Delrue" (95 000 € environ)
 - Agrandissement du parking Place de l'Eglise
 - acquisition des parcelles (selon estimation de Maître DUMONT, notaire)
 - travaux d'aménagement du parking (devis : 84 043, 50 € HT)
 - éclairage du parking (devis : 7 509, 10 € HT)
 - Chemin piétonnier (devis estimatif : 20 757,00 €HT)
 - Passerelle vers le collège (devis estimatif : 21 545,00 € HT)
 - Travaux de sécurité routière - marquage au sol avec zone tampon de sécurité devant les passages piétons, acquisition de panneaux zones 30, ... (devis estimatif : 9 197,00 € HT)
- Installation de poteaux pour interdire le stationnement 10 mètres de chaque côté du passage piétons devant l'entrée principale du collège.
- Travaux de voirie : (devis en attente)
 - ↳ rue d'Enguinegatte avec réseau pluvial
 - ↳ chemin d'Upen avec fil d'eau en montant
 - ↳ rue de St Jean
 - Installation d'un radar pédagogique rue d'Aire
 - Eclairage public : extension avec nouveaux points lumineux rue d'Enguinegatte, bas de la rue de St Jean et mise en place de lampes LED (devis en attente)
- Un audit est en cours de préparation. Il devrait déterminer les travaux nécessaires pour la rénovation et proposera des mesures d'économies d'énergie.
- Une demande de subvention sera faite auprès de la FDE 62
- Busage du fossé du chemin de la vieille ville à son débouché rue de Boulogne

Equipements

- Acquisition d'un nouvel ordinateur pour la médiathèque (devis estimatif : 866 € HT)
- Acquisition d'un nouveau moteur pour les cloches de l'Eglise : 1 571,90 € HT
- Acquisition d'un nouveau lave-vaisselle pour la salle des fêtes

2) Information sur le RPC

- Commission restauration :

Monsieur GOZET et Madame DEZEQUE dressent un court compte-rendu des visites des RPC de Dennebroeucq et d'Eperlecques.

La commission préconise la préparation des repas sur place avec un maximum de produits locaux.

- Commission transport

Une demande a été faite au service transport de la CAPSO pour la mise en place dès septembre 2019 d'un service de ramassage d'élèves pour les écoles de Clarques, Rebecques et Théroouanne. Un circuit restreint est pour l'instant à l'étude avec arrêts rue du marais, place de l'église et à Nielles près de la Chapelle. Les horaires de l'école restent inchangés pour l'instant.

A la création du RPC (vraisemblablement à la rentrée 2021), le circuit de ramassage couvrira toute la commune de Théroouanne.

2) Maison des Services : Point sur les travaux - Inauguration

Monsieur le Président de la CAPSO a fixé la date de l'inauguration au samedi 15 juin 2019.

En raison de la fête de l'école qui aura lieu à la salle des fêtes et dans la pâture voisine, le stationnement des véhicules des visiteurs de la Maison des Services aura lieu aux environs du collège et dans les rues avoisinantes.

Suite à des demande d'administrés, Monsieur le Maire précise que toutes les entreprises retenues par la CAPSO pour effectuer les travaux de la Maison des Services sont françaises et certaines sont même installées localement.

- Informations :

- * Opération "Hauts-de-France propres" : rendez-vous le samedi 23 mars à 14h00 à la Maison des associations
- * La fibre optique va être installée à l'école et à la médiathèque.

- Questions et travaux demandés par des conseillers :

- * rue d'Aire : réparer le tuyau d'écoulement d'assainissement pluvial cassé en bas du chemin du Blanc Mont et prévoir une grille pour le protéger.
- * Contacter les habitants dont la descente des eaux pluviales est cassée ou s'écoule sur le trottoir afin d'y remédier.
- * chemin du Blanc Mont : rappeler aux agriculteurs qu'ils doivent ramasser le fumier quand celui-ci tombe de leur remorque
 - * Etudier les possibilités afin de sécuriser les sorties des véhicules de la rue de Nielles vers la Grand'Rue ainsi que la sortie de la Place de l'Eglise.
 - * Pb de vitesse et de sécurité des camions : morceaux de ferraille qui tombent des camions sur la chaussée et sur les trottoirs.
 - * Boue importante dans les caniveaux rue d'Aire : est-il possible d'envisager de passer une convention avec une commune qui possède un engin pour nettoyer les caniveaux ?

La séance est levée à 21h45